

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	20
Pouvoirs	9
Votants	29

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Alain COQUERAY, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIBE, Michèle PRIEUR, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Martine TEILLOUT a donné pouvoir à Pascal BRULFERT, Paola CORREIA a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Sandrine PISANI-VETTRAINO a donné pouvoir à Catherine REYT, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Virginie PAPIN-FILIBE, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Nathanaël VETTRAINO a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Pascal PICARD, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Philippe BABY

Secrétaire de séance : Catherine REYT

DELIBERATION N° DEL_2023_012

OBJET: MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Léa BELLARD, Conseillère Municipale déléguée au Dialogue social et à la Communication interne, expose,

Afin d'adapter le tableau des effectifs aux recrutements, il convient de créer :

- 1 poste de Rédacteur territorial (suite à recrutement au service Communication) ;
- 1 poste de Technicien principal de 1ère classe (suite à recrutement au service patrimoine bâti de la DST) ;

- 1 poste d'adjoint technique (suite à recrutement au sein du service restauration) ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 28% (suite à recrutement au sein du service restauration).

et de supprimer :

- 1 poste d'adjoint administratif (suite à réussite concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe au service DAC) ;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal (suite départ en retraite au CTM) ;
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe (suite à départ en retraite à la petite enfance).

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Léa BELLARD,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 07 février 2023,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 07 février 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de tenir compte des recrutements et des changements de situation des agents de la collectivité,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE DE CRÉER :

- 1 poste de Rédacteur territorial ;
- 1 poste de Technicien principal de 1ère classe ;
- 1 poste d'adjoint technique ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 28%.

DÉCIDE DE SUPPRIMER :

- 1 poste d'adjoint administratif ;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal ;
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,